

(N° 110.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUIN 1899.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1899.

(Voir les n^{os} 83, IV, session de 1897-1898, 3, IV, 63, 77, 121, 147 et 215,
session de 1898-1899, de la Chambre des Représentants; 100 et 107,
session de 1898-1899, du Sénat.)

Amendement présenté par MM. Keesen et consorts.

ART. 32.

Majorer de quatorze cent soixante-quinze mille francs (1,475,000 francs) le chiffre inscrit à l'article 32 du budget.

ART. 32.

Het cijfer, bij artikel 32 der begroo-
ting voorzien, te verhoogen met één
millioen vier honderd vijf en zeventig
duizend frank (1,475,000 frank).

E. KEESEN.

Baron EDMOND WHETTNALL.

H. LIMPENS.

AUG. COOLS.